



Ministères économiques et financiers

DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Demande d'autorisation **Demande de renouvellement**
Demande de changement de taux ou de modalité de travail à temps partiel avant
échéance (remplir uniquement les rubriques I et III)

I - Identité

Qualité : Monsieur Madame

Nom de naissance (*en lettres capitales*) :

Nom d'usage (*en lettres capitales*) :

Prénom(s) :

Fonctionnaire – Grade : Contractuel

Direction ou service d'affectation :

II – Type de temps partiel

Je sollicite : **l'octroi** **le renouvellement**

d'un temps partiel de droit

à l'occasion de la naissance d'un enfant jusqu'à son troisième anniversaire
à l'occasion de l'adoption d'un enfant jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 ans
pour donner des soins au conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un
handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une
maladie grave
en cas de handicap personnel

d'un temps partiel sous réserve des nécessités de service

Je demande à surcotiser¹ pour la retraite sur la base du traitement soumis à retenue pour pension
correspondant à un agent de même grade, échelon et indice travaillant à temps plein :

Oui Non

III – Modalités de temps partiel

Durée de l'autorisation sollicitée (périodes renouvelables par tacite reconduction dans la limite de 3 ans²)

6 mois entre 6 mois et 1 an - Durée : 1 an

A compter du :

Quotité souhaitée : 50% 60% 70% 80% 90%³

Régime ARTT (binôme choisi) :

¹ Les agents contractuels ne peuvent pas surcotiser. Les fonctionnaires en temps partiel de droit pour élever un enfant à la suite d'une naissance ou d'une adoption, bénéficient gratuitement de la prise en compte de la période de temps partiel dans leurs droits à pension. Les autres fonctionnaires sont invités à contacter en amont leur BRH pour connaître le montant de la surcotisation.

² 2 ans dans le cas du temps partiel de droit pour créer ou reprendre une entreprise, renouvelable un an.

³ Cette quotité de temps de travail n'est pas autorisée en cas de temps partiel de droit.

Je souhaite m'absenter :

Quotidiennement (service réduit chaque jour)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Durée de l'absence journalière	h mn	h mn	h mn	h mn	h mn

Hebdomadairement (le nombre de journées ou de demi-journées de travail sur la semaine est réduit)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Après-midi					

Combinaison du cadre hebdomadaire et du cadre quotidien (cocher les cases des cadres « quotidiennement » et « hebdomadairement » ci-dessus correspondant à votre demande)

Sur un cycle de 2 semaines (les absences par demi-journée ou journée sont positionnées sur 2 semaines)

Semaine paire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Après-midi					

Semaine impaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Après-midi					

Fait à _____, le _____

Signature de l'agent

PARTIE RESERVEE A L'AUTORITE HIERARCHIQUE

⇒ **Dans le cadre de l'octroi d'un temps partiel de droit**

Date du visa :

Nom, prénom et signature du supérieur hiérarchique :

⇒ **Dans le cadre de l'octroi d'un temps partiel sous réserve des nécessités de service**

Accord

Refus – Motif

Date du visa :

Nom, prénom et signature du supérieur hiérarchique :

PARTIE RESERVEE AU BRH

Date et visa :

JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR UN TEMPS PARTIEL DE DROIT

Pour permettre l'examen d'une demande de temps partiel de droit, veuillez joindre au présent formulaire les pièces justificatives suivantes :

- Lorsque le temps partiel de droit est demandé pour donner des soins :
 - Un certificat médical attestant de l'état de santé du bénéficiaire des soins. Ce certificat doit être renouvelé tous les 6 mois.
 - Un document attestant de votre lien de parenté avec le bénéficiaire des soins (copie du livret de famille pour un ascendant) ou de la qualité du conjoint (selon le cas, copie de l'acte de mariage, du pacte civil de solidarité, du certificat de vie commune établi en mairie ou déclaration écrite sur l'honneur avec copie d'une facture attestant de l'adresse commune).

- Lorsque le temps partiel de droit est demandé en raison d'une situation de handicap personnel :
 - La pièce justificative attestant de votre situation (copie de la reconnaissance de travailleur handicapé, copie de la carte d'invalidité...).
 - L'avis du médecin de prévention

Pour les autres cas de temps partiel de droit, il n'est pas nécessaire de fournir de justificatifs, dès lors que vous les avez déjà communiqués à l'administration.